



Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du samedi 25 juin 2022

La phrase de la semaine : « *On s'attendait à une catastrophe. C'est encore pire : seulement un poste sur trois est pourvu au concours externe de recrutement des professeurs des écoles en Ile-de-France [...] Mais comment ne pas faire le lien entre cette situation et les choix de management du gouvernement ?* » [article complet à lire ICI Le Café Pédagogique, F. Jarraud, 24/06/2022](#)

Sommaire :

- CAPD recours refus de temps partiel le jeudi 7 juillet
- Mouvement : la colère gronde !
- Rendez-vous de carrière : réception du compte-rendu ... et ensuite ? Comment contester ?
- Affectation des stagiaires pour la rentrée 2022
- Promotion à la Hors classe et à la classe exceptionnelle
- Recruter : il y a urgence !
- Adhérer au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023

CAPD recours refus de temps partiel



La CAPD des recours pour les refus de temps partiels aura lieu **le jeudi 7 juillet**. Les représentants du SNUipp-FSU interviendront pour défendre chaque situation. Il est inconcevable d'être obligé de choisir entre vie professionnelle et vie personnelle. Suite aux décisions de refus qui explosent, de nombreux collègues montrent leur mécontentement à l'administration et exigent que leurs situations soient revues !

Si vous avez formulé un recours, confiez-nous votre dossier ! Vous pouvez encore effectuer cette démarche suite à la réception d'une réponse négative. Contactez-nous à snu66@snuipp.fr

Mouvement : les recours sont encore possibles !



Nous avons rencontré le secrétaire général et la responsable des personnels ce mercredi, dans le cadre du rassemblement organisé devant la DSDEN mercredi 22 juin.

Il nous a été indiqué que les dossiers seront étudiés par le service des personnels **la semaine du 27 juin au 1^{er} juillet**. Tous les collègues qui ont fait un recours auront une réponse écrite.

Les représentants du SNUipp-FSU accompagneront tous les collègues qui les auront mandatés pour défendre leur situation (mutation d'office sur des postes non demandés, pas d'obtention de poste, ...).

Vous avez le droit de nous mandater, n'hésitez pas à faire appel à vos délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 !

Par ailleurs, l'administration attendait de connaître les affectations des collègues PES pour finaliser les groupements de service. Les résultats étant connus, les collègues TRS vont recevoir la semaine prochaine (probablement première moitié de semaine) la liste des groupements de service à classer. Attention, le délai de renvoi des vœux sera très court !

Rendez-vous de carrière : comment contester mon évaluation ?



Suite aux rendez-vous de carrière de 2021/2022 (6ème, 8ème ou 9ème échelon), vous recevez actuellement le compte-rendu avec la grille des 11 items et l'appréciation littérale de l'IEN.

Les années précédentes, des collègues ont constaté des incohérences, des erreurs ou ne sont tout simplement pas d'accord avec leur évaluation.

Que faire ? Il est possible de contester cette appréciation si elle ne vous convient pas !

Depuis 3 ans, un certain nombre de collègues ont fait appel au SNUipp-FSU 66 afin d'être accompagné.e.s dans leurs démarches. Ainsi, certains ont vu leur appréciation finale réévaluée à la hausse.

Voici la procédure :

- Etape 1 : vous avez le droit de formuler des observations dans les 15 jours qui suivent la réception du compte-rendu, c'est-à-dire de donner un avis sur votre évaluation via votre I-Prof, « les services », « utilisez SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière »

- Etape 2 (à la rentrée 2022) : le recours gracieux à faire dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'appréciation. « *L'appréciation finale* » doit être transmise par l'administration dans les « quinze jours après la rentrée scolaire de septembre suivant ».

- Etape 3 : saisine de la CAPD à faire dans les 30 jours suivant la réponse négative ou l'absence de réponse du DASEN au recours gracieux. Après saisine de la CAPD durant laquelle votre demande sera examinée en présence des représentants du personnel du SNUipp-FSU66, le DASEN notifie au collègue l'appréciation définitive.

Contactez-nous à snu66@snuipp.fr

Affectation départementale des lauréat.es au CRPE / stagiaires 2022



La liste des candidat.es admis au CRPE 2022 dans l'Académie de Montpellier a été publiée le 16 juin sur Cyclades (https://publication-a11.ac-montpellier.fr/publication_A11). Contrairement aux années précédentes, les futur.es PES sont affecté.es selon leur quotité de travail (mi-temps ou temps plein en fonction du master possédé). Le rang au concours n'est donc plus le seul élément pris en compte pour répartir les stagiaires dans les différents départements.

Les lauréat.es ont reçu le vendredi 24 juin leur affectation départementale. Une fois les affectations connues, les stagiaires choisiront leur poste le vendredi 1^{er} juillet 2022 après-midi à la FDE.

Des recours affectation sont possibles, [n'hésitez pas à nous contacter si vous le souhaitez.](#)

Hors classe et classe exceptionnelle



Les résultats des promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle seront connus **début juillet**.

Recruter : il y a urgence !



Avec un nombre de candidat·es historiquement bas aux concours, des demandes de ruptures conventionnelles et des démissions qui explosent, le métier enseignant n'attire plus. Le SNUipp-FSU appelle à réagir pour rendre le métier attractif et revendique une formation qui réponde aux besoins des enseignant.es.

☞ [Lire la suite de l'article ici](#)

Adhérer au SNUipp-FSU 66 pour l'année prochaine



- Parce qu'un jour, les collègues du SNUipp-FSU 66 vous ont donné **une info**, un conseil, **vous ont accompagné.e** lors **d'une audience**, ont soutenu **vos démarches** auprès de l'administration.

- Et parce qu'un jour, **d'autres collègues** en auront peut-être besoin.

- Parce que **vos représentant.e.s du SNUipp-FSU 66** sont des collègues qui partagent les mêmes interrogations que vous.

- Parce que vous pensez que le SNUipp-FSU 66 a besoin d'être renforcé pour **défendre le service public d'éducation** en toute indépendance grâce aux seules cotisations de ses adhérent.e.s.

- Parce que le SNUipp-FSU, c'est un syndicalisme de **propositions** mais aussi qui sait **(se)mobiliser**.

- Parce que comme d'autres droits, **le droit syndical** n'est jamais définitivement acquis et qu'il mérite d'être préservé.

Parce que vous pensez qu'ensemble on est plus forts, rejoignez-nous !

Pour enlever dès maintenant une tâche de la liste des choses à faire à la rentrée, adhérez dès maintenant au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023 !

Plus nombreux et nombreuses, plus fort.es ! **Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous !**

Je renforce le collectif du premier syndicat des écoles au niveau national ainsi que dans les Pyrénées-Orientales !

☞ [Pour ces raisons et bien d'autres, rejoignez le SNUipp-FSU 66 pour 2022-2023 !](#)

[Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant·es, collègues enseignant.es dans le département et en Andorre, déchargé·es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué·es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué·es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ☞ [ICI](#)



Pour nous suivre et nous contacter:

E-mail : snu66@snuipp.fr

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national :SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](https://www.instagram.com/snuippfsu66)  [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66)  [SNUipp-FSU 66](https://www.facebook.com/SNUipp-FSU-66)

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD

Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 !

									
Emma Chazarenc	Jean- François Noguès	Audrey Corrège	Jérôme Guy	Océane Salles	Raymond Bot	Aurélie Frénel	Frédéric Traby	Laure Martinez	Christophe Noguère